

Bruit

Principales sources de bruit :

- Les chutes d'objets et chocs répétés.
- Les outils à main ou électriques, la soufflette.
- Les moteurs.
- L'aire de lavage.

Le bruit fatigue, déconcentre, favorise le risque d'accident et rend sourd...

La perte auditive est irréversible !

Bonnes pratiques



- **Ne pas retirer** les protections contre le bruit qui équipent les machines ;
- **Utiliser** le matériel de protection mis à votre disposition (bouchons d'oreilles, casque antibruit) durant toute l'activité.

Autres risques



Chocs - Blessures (déclenchement accidentel de l'Airbag® : risque de contusions, de traumatisme auditif et de brûlure) - **Chutes - Glissades - Électrification - Électrocution...**



Bonnes pratiques

- **Veiller** à ce que les outillages électriques soient en bon état **et signaler** tout matériel endommagé à son responsable ;
- **Ranger** son poste de travail régulièrement ;
- **Ne pas courir** dans l'atelier ;
- **Utiliser** de l'absorbant lors de l'épandage de carburant, de graisse et d'huile ;
- **Porter** ses équipements de protection : lunettes, gants, chaussures de sécurité, casque anti-bruit.



Qu'est-ce qu'un accident de travail?

Art. L. 411-1 du Code de Sécurité Sociale :
« Est considéré comme accident de travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. »

LE MÉDECIN DU TRAVAIL UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Il conseille le salarié et l'employeur.
Il est lié par le secret médical.
Il aide à améliorer les postes et à les adapter à l'état de santé des salariés.

**N'hésitez pas à demander conseil
à votre médecin du travail.**

*Document réalisé en partenariat avec
la DIRECCTE, la CARSAT Bretagne
et la FDM de la CMA 35.*

Prévention des risques professionnels

pprentis
mécaniciens
automobile



Manutentions

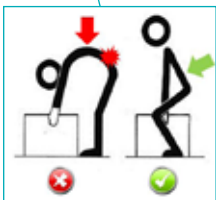
Postures de travail

Effectuées à un rythme soutenu ou de façon répétitive, elles peuvent provoquer des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Bonnes pratiques



- **Utiliser** les équipements de travail et les moyens de levage adaptés pour limiter les postures contraignantes et les déplacements de charges lourdes ;
- **Faire appel** à des collègues lors des manutentions manuelles ;
- **Veiller** à maintenir le dos droit, à plier les genoux et à rapprocher le centre de gravité de la charge près de son corps ;
- **Utiliser** des genouillères ou un tapis de mousse lors des positions agenouillées.



Le port de charge est limité à 20 % du poids du corps chez les mineurs, sauf avis contraire du Médecin du Travail.



Risque chimique

Les produits chimiques (fluide de refroidissement, liquide de freinage, décapant, nettoyant d'injection...) , les carburants (essence, gasoil) et les huiles peuvent entraîner des irritations, des allergies, des cancers et agir de façon néfaste sur le système nerveux.



Bonnes pratiques

- **Aérer** l'espace de travail ;
- **Ne jamais utiliser** de produits non étiquetés ;
- **Respecter et appliquer** les consignes d'emploi et de stockage de produits ;
- **Ne pas mélanger** les produits et toujours les reboucher après utilisation ;
- **Ne pas déflaconner** les produits ;
- **Ne jamais se nettoyer** les mains avec des solvants : utiliser les savons d'atelier ;
- **Porter** les équipements et protections : gants, lunettes, vêtements de travail ;
- **Ne pas boire**, ne pas **manger** et ne pas **fumer** dans l'atelier.



Art. D. 4153-17 CT - "Il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux (définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60 CT)".

→ Sauf avis d'aptitude médicale constatée par le Médecin du Travail et déclaration de dérogation de l'Inspection du Travail.

Poussières et gaz...



Poussières de freins et d'embrayage : elles provoquent des irritations du nez, de la gorge et des poumons.

Gaz d'échappement : les particules du diesel et le benzène de l'essence sont cancérigènes.



Bonnes pratiques

- **Aérer** l'atelier fréquemment ;
- **Brancher** les tuyaux d'échappement sur le dispositif d'extraction des gaz ;
- **Éviter** de faire tourner les moteurs inutilement ;
- **Utiliser** l'aspirateur industriel et **nettoyer** le sol à l'humide ;
- **Proscrire** l'utilisation de la soufflette et du balayage, qui remettent en suspension les poussières.

Vibrations

Les vibrations entraînent une usure des articulations et des troubles de la sensibilité.

Bonnes pratiques

- **Prendre soin** de son matériel ;
- **Respecter** les règles d'utilisation ;
- **Limiter** les temps d'utilisation.

